

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Nombre de délégués en exercice 70  
Nombre de délégués présents 42

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion 203

**EXTRAIT DU REGISTRE n° 203-12**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES**  
**DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 MARS 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Alain DURAND et Antoine SERRANO (Commune d'Arnouville), M. Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Luc HERKAT, Maire (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Michel LACOUX et Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), M. Patrice FOGLIA (CAVAM), M. Paul Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Gilbert ROUSSEAU (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), M. Pierre GREGOIRE (Commune d'Ezanville), MM. Guy LUBACZEWSKI et Michel MAGNE (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Gérard LENAIN (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Gérard GREGOIRE et Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Cécile MADURA (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire, et Jean-Claude LECOINTE (Commune de Louvres), Mme Monique TIERCELIN (Commune de Mareil-en-France), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Elie MELLUL (Commune de Montsoul), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Claude HURION (Commune de Puiseux-en-France), MM. Serge DRAGO et Jean-Pierre DUCAS (Commune de Roissy-en-France), M. Roger GAGNE et Mme Chantal NEDELLEC (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire, et Jean-Marc SERGENT (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), M. Gérard SAINTE BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD et M. Dominique KUDLA (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Absent avec pouvoir : M. Bernard BESANÇON a donné pouvoir à M. Claude HURION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard SAINTE BEUVE, délégué de la commune de Le Thillay.

**OBJET :**

**Fixation de la redevance d'entretien en eaux usées des communes qui ont confié l'entretien de leurs réseaux au SIAH**

Madame Geneviève RAISIN, Vice-Présidente et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2333-121 et suivants.

**Considérant** que le Comité Syndical doit fixer, chaque année, le montant de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat.

**Le Comité Syndical, après examen, décide :**

- **De fixer** les montants, comme indiqué au tableau ci-joint, des redevances d'entretien des réseaux d'eaux usées des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat pour l'exercice 2012.
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le  
et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages  
pour extrait conforme,  
Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,  
Maire de Louvres

**Délibération n° 203-12 du 28 mars 2012****Objet : Fixation de la redevance d'entretien en eaux usées des communes qui ont confié l'entretien de leurs réseaux au SIAH**

Collectivités	Tarif par mètres cube d'eau potable consommé
SIERVOM de MOISSELLES : Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Moisselles, Montsourt, Villaines-Sous-Bois	0,10 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,145 €
BOUQUEVAL	0,13 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,15 €
EZANVILLE	0,135 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,22 €
GONESSE	0,11 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,14 €
PISCOP	0,115 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,11 €
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	0,10 €
LE THILLAY	0,22 €
VILLERON	0,13 €